

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Plan d'action interministériel en santé mentale

La pandémie a révélé l'échec de la privatisation des services en santé mentale

Montréal, le 5 février 2021 – L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) a transmis au ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Lionel Carmant, [son avis](#) dans le cadre des consultations en vue du prochain plan d'action interministériel en santé mentale. Comportant neuf recommandations, l'avis met en évidence les conséquences du sous-financement chronique des services en santé mentale, révélées par la pandémie, qui forcent la population à avoir recours au privé pour obtenir des services dans des délais raisonnables. L'APTS propose également une analyse critique du Programme québécois pour les troubles mentaux, que le gouvernement présente comme une solution globale à tous les problèmes relatifs à l'offre de soins en santé mentale.

« Ce que l'on constate, c'est que le manque de financement et le manque de valorisation des professions qui dispensent des soins ont grandement affaibli la capacité du réseau public à offrir des services de santé mentale à la population. Sans les effectifs nécessaires pour affronter la pandémie, les problèmes en santé mentale se sont aggravés. Les investissements annoncés en catastrophe par le gouvernement, quoique bienvenus, ont trop tardé et sont nettement insuffisants. Aujourd'hui nous payons le prix pour des années de négligence. Alors que 75 % des nouvelles personnes diplômées en psychologie s'orientent vers la pratique privée, il est plus que temps de redresser la barre », a déclaré la présidente de l'APTS, Andrée Poirier.

Représentant plus de 30 000 intervenant-e-s qui offrent des services psychosociaux dans le réseau public, dont quelque 1 700 psychologues, l'APTS estime que la solution passe par un rehaussement des conditions de travail afin d'attirer et de retenir cette main-d'œuvre nécessaire pour offrir des soins gratuits et de qualité à toute la population. D'ailleurs, le ministre Carmant et le premier ministre Legault ont tous deux reconnu que les conditions salariales offertes dans le réseau public étaient insuffisantes pour contrer la pénurie de psychologues observée depuis des années dans les établissements.

« C'est bien beau de recourir en désespoir de cause au secteur privé, mais les conditions offertes par le gouvernement sont un véritable coup de couteau dans le dos pour des milliers d'intervenant-e-s qui revendiquent une amélioration de leurs conditions salariales et de leur autonomie professionnelle. Cela encourage l'exode de professionnel-le-s et de technicien-ne-s vers le privé, fragilisant encore plus le réseau public. Il faut briser ce cercle vicieux », a poursuivi Andrée Poirier.

L'APTS s'explique mal pourquoi le ministre Carmant n'a pas cru bon d'inviter le syndicat qui représente les psychologues, psychoéducateur-trice-s, travailleur-euse-s sociaux-ales et autres intervenant-e-s qui travaillent en santé mentale dans le réseau public de la santé et des services sociaux lors des séances de consultations publiques qui se sont tenues en janvier dernier et qui abordaient des thèmes chers au syndicat comme les besoins du réseau, l'approche multidisciplinaire, l'accès aux services et la gestion des listes d'attente.

« Comment voulez-vous que ce gouvernement améliore les services en santé mentale s'il exclut des échanges ceux et celles qui les procurent sur le terrain? Comment compte-t-il améliorer l'organisation des

services entre les intervenant-e-s et travailler en prévention sans la participation de leurs personnes représentantes syndicales? S'il veut être véritablement consciencieux dans sa démarche et réellement améliorer les services en santé mentale, il doit saisir la main que nous lui tendons afin de prendre connaissance de l'étendue de notre expertise », a indiqué la présidente de l'APTS.

Centre national d'excellence en santé mentale

L'APTS est outrée par la décision du gouvernement de mettre fin en catimini à l'existence du Centre national d'excellence en santé mentale (CNESM) alors que les listes d'attente explosent. Par son indépendance et son autonomie, le CNESM pouvait suggérer de nouvelles avenues dans l'organisation des services en santé mentale. Il jouait aussi un rôle majeur pour soutenir les équipes multidisciplinaires sur le terrain. La manière dont le gouvernement a tenté de camoufler sa manœuvre suscite de nombreuses questions sur ses intentions véritables.

« On fait face à une crise en santé mentale et le gouvernement ne trouve rien de mieux que de priver le réseau d'une ressource essentielle. Il aurait dû renforcer ses effectifs et son statut au contraire. Il ne viendrait jamais à l'esprit du gouvernement de démanteler l'Institut national en santé publique en pleine crise sanitaire. Pourquoi est-ce acceptable pour la santé mentale? Il doit revenir sur sa décision et maintenir l'indépendance et l'autonomie du centre », a conclu Andrée Poirier.

À propos de l'APTS

L'[Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux](#) (APTS) regroupe et représente quelque 60 000 membres qui jouent un rôle indispensable au bon fonctionnement des établissements du réseau. Nos gens offrent une multitude de services en matière de diagnostic, de réadaptation, de nutrition, d'intervention psychosociale et de soutien clinique et de prévention, autant de services qui s'adressent à l'ensemble de la population.

-30-

Pour renseignements : Mathieu Le Blanc
Conseiller en communication et en relations publiques
Cell. : 514 609-2906